

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 juillet 2026

*L'an deux mil vingt-six, le 2 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Salvetat-Peyralès, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur MARTY Paul, Maire.*

**Date de convocation :** 25/06/2026

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :** MARTY Paul, ANGEVIN Marie-Christine, GARRIGUES Jean-Luc, AGOSTINHO Mauricette, CARON Nathalie, PRADELS Nathalie, MAZIERES Cédric, VERGNES Thierry, BROWN Sylvie, BERTOMEU Maxime, BINDAULT Adrien

**Absents :** BORGEAUD Stéphanie, FICHET Olivier, TREMEAU Jessica

**Procurations :** FICHET Olivier à BROWN Sylvie, TREMEAU Jessica à ANGEVIN Marie-Christine

**Secrétaire de séance :** ANGEVIN Marie-Christine

### ÉLECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN DE LISTE (1 000 HABITANTS ET +)

M. le Maire précise que M. WILLEMS Pascal, conseiller municipal de nationalité belge, n'a pas été convoqué pour participer aux opérations de vote.

**N° 2026-052**

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;  
Vu la circulaire du ministre de l'intérieur n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (en attente de la nouvelle instruction) ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 11 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Vu le jugement du tribunal administratif en date du 17 juin 2026 annulant l'élection des délégués et des suppléants des conseils municipaux dans les communes d'Espalion, de La Salvetat-Peyralès, de Salles-Curan et de Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac,

Vu l'arrêté de la Préfète de l'Aveyron en date du 22 juin 2026 portant convocation des conseils municipaux des communes d'Espalion, de La Salvetat-Peyralès, de Salles-Curan et de Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac, en vue de l'élection des délégués des conseils municipaux pour l'élection des sénateurs du Département de l'Aveyron

#### *a) Composition du bureau électoral*

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de GARRIGUES Jean-Luc, AGOSTINHO Mireille, BERTOMEU Maxime, BINDAULT Adrien. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

#### *b) Élection des délégués et suppléants*

CONSIDERANT qu'une seule liste a été déposée :

- Liste « MARTY Paul » :

1. MARTY Paul
2. CARON Nathalie
3. GARRIGUES Jean-Luc
4. AGOSTINHO Mauricette
5. VERGNES Thierry
6. TREMEAU Jessica

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Le maire indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13

1<sup>re</sup> répartition :

Ont obtenu :

- liste « MARTY Paul » : 13 voix

Le quotient applicable est :  $13 / 3 = 4.33$

1<sup>re</sup> répartition :

La liste « MARTY Paul » obtient :  $13 : 4.33 = 3$  sièges

M. le maire proclame les résultats définitifs :

Liste « Marty Paul » : 3 sièges de délégués et 3 sièges de suppléants

Séance levée à 20h50